

UNIVERSITE PARIS 10

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, au titre de l'année 2026 :

Madame CAJELOT Lise, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur MARQUES Georges, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur ADDE Gilles, igr, expert, Ministère de l'éducation nationale, Paris-7.

Madame DE FLAVIIS Muriel, ingénieure d'études hors classe, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nanterre , le 10/09/2026

Juliette SANCHEZ-MONDESIR

Directrice Générale des Services Adjointe

Ressources Humaines et Organisations

La Directrice des Ressources Humaines Adjointe

